

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CSE
ORLOG SAINT LAURENT BLANGY
Du 30 janvier 2023

Début : 10 h 05

Fin : 12h10

Membres de la Direction présents :

Gregory DELASSUS : Directeur de Site

Florence DUBOIS : Chargée des Ressources Humaines

Membres du CSE / DS présents :

Éric FACON : Titulaire collège 1 / Délégué syndical FO

Céline GALLET : Titulaire collège 1

Cynthia MURA : Titulaire collège 1

David MROCKOWSKI : Titulaire collège 1

Melvin LORION : Titulaire collège 1 / Délégué syndical CGT

Frédéric DENHEZ : Titulaire collège 2

Patrick REGNIER : Titulaire collège 1

Slyman LORION : Titulaire collège 1

Bertrand ROUSSEL : Titulaire collège 1

Laurent DEGOSSE : Suppléant collège 2 / Délégué syndical CFDT

Patrice DELABROY : En remplacement de Mr DUMONT Kevin Titulaire Collège 1

Membres du CSE / DS absents :

Kevin DUMONT : Titulaire collège 1

Invités : RAS

Supports et documents utilisés : RAS

Réponses Questions :

1) CGT – FO – CFDT Bilans effectifs.

	Effectif comptabilisé en janvier 2023
Ouvrier / Employé	150
Agent de maitrise	17
Cadre	4
Total	174

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre de contrat pro et apprentissage
148	21	2

2) CGT-FO-CFDT : Bilan économique 2022 et prévisionnel 2023.

Le budget se terminant fin février 2023, la direction ne peut pas nous donner à ce jour les chiffres définitifs.

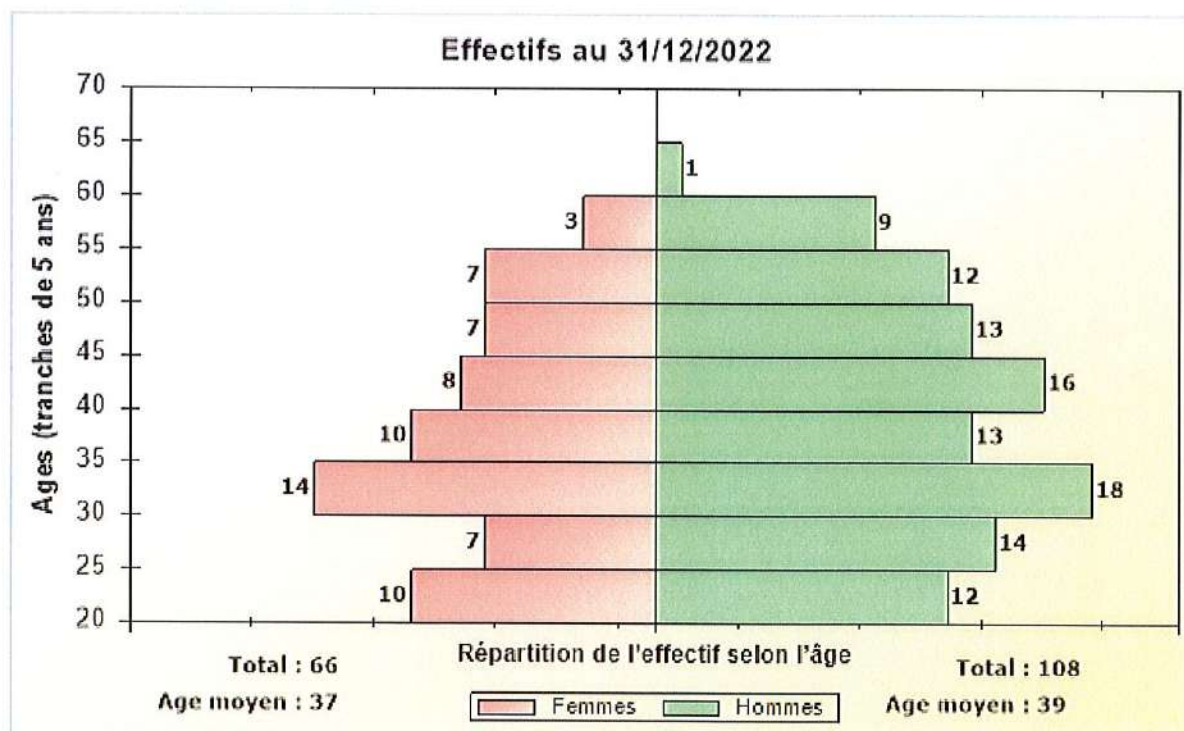
Voici les chiffres de Mars 2022 à Décembre 2022 :

- CA : 8 522 222 euros de dépenses pour un budget de à 8 347 616 euros, nous dépassons le budget de 174 606 euros soit 2 %.
- MS : 7 224 097 euros pour un budget de 6 923 741 euros, soit un dépassement de 300 656 euros, ce qui représente 4 %.

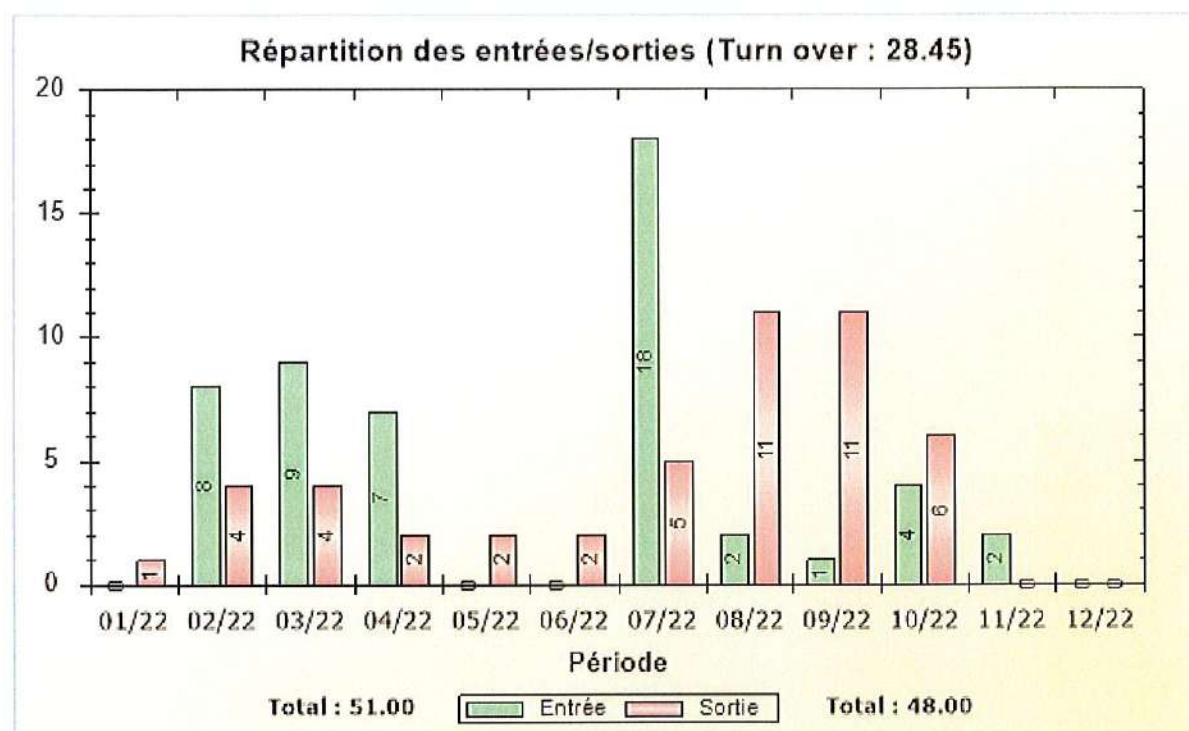
3) CGT-FO-CFDT : Bilan social 2022 et prévisionnel 2023.

Bilan social 2022 :

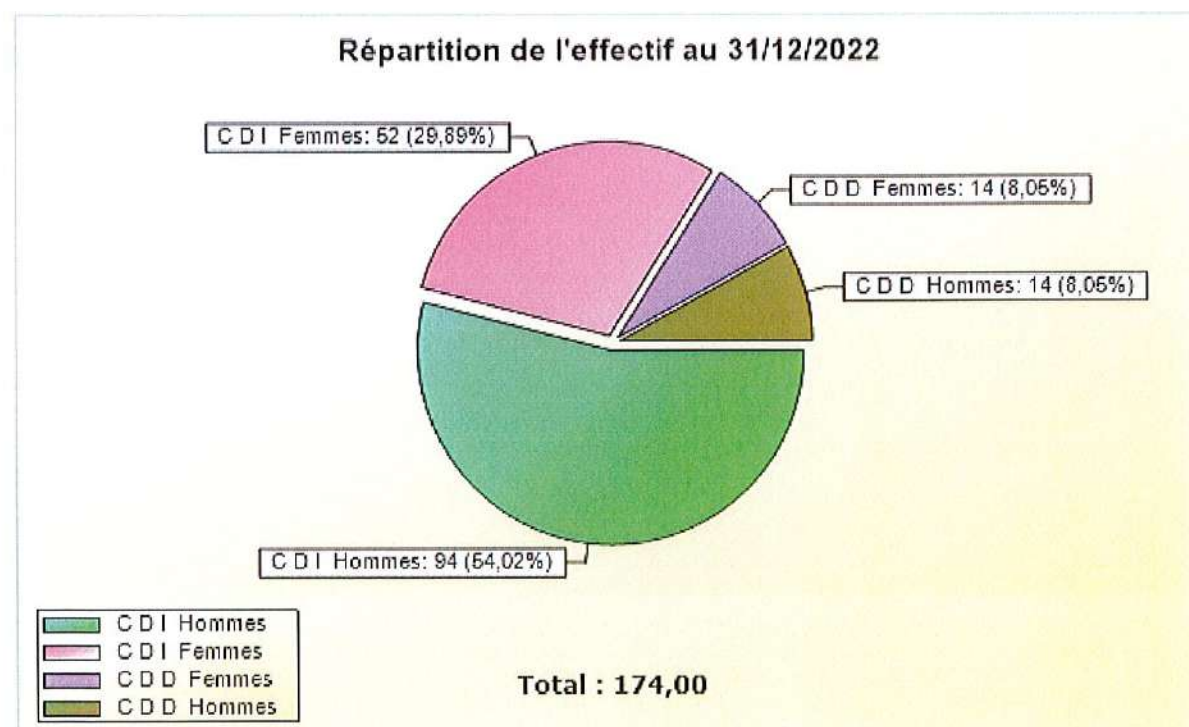
Répartition des effectifs selon les âges :



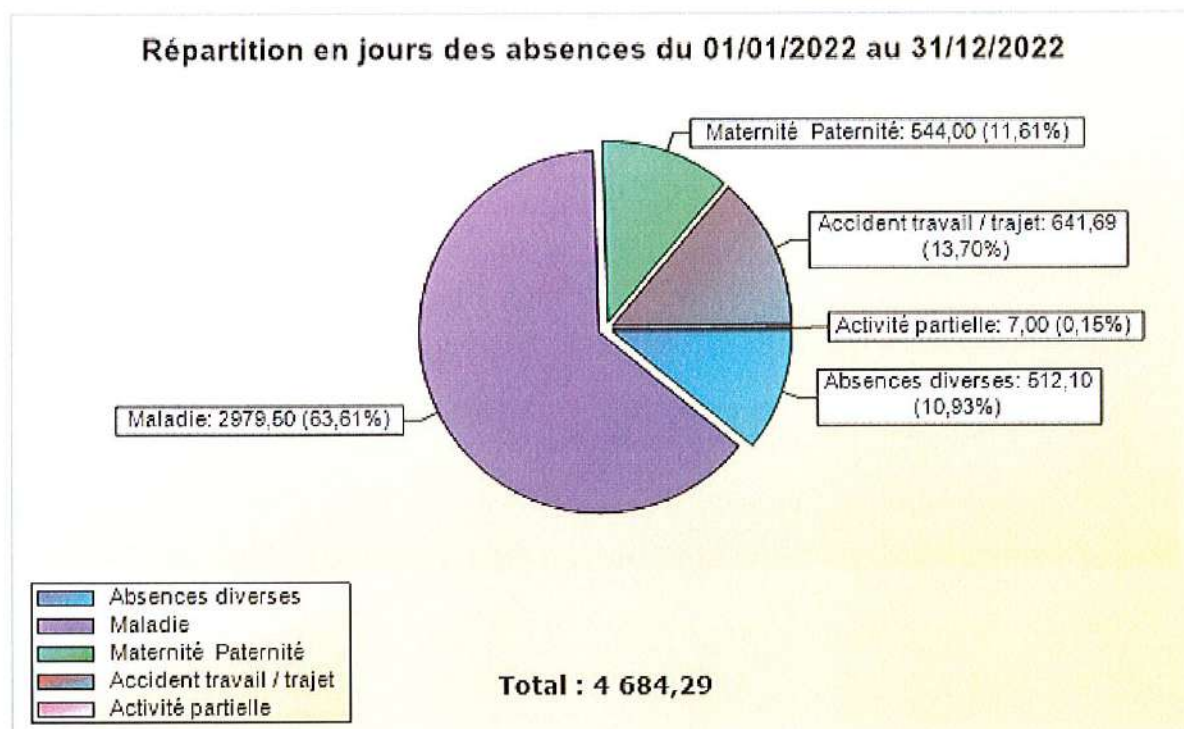
Répartition des entrées / sorties :



Répartition de l'effectif au 31/12/2022 :



Répartition en jours des absences sur 2022 :



Prévisionnel 2023 :

- 4 passages en CDI prévus au 01 février 2023
- Maintien de partenariat avec la vie active 3 personnes mises à disposition sur l'année complète

4) CGT-FO-CFDT : Bilan formation 2022 et prévisionnel 2023.

Bilan formation 2022 :

Nombre de salariés ayant suivi au moins 1 formation	Nombre d'heure total de formation	Nombre de formation en 2022	Nombre de formation en adaptation au poste / évolution de l'emploi ou maintien au poste	Nombre de formation en action de développement des compétences	Budget formation 2022
95	1373 heures	31	19	12	39 230.34 euros

Nous avons eu sur 2022, 3 personnes en action de formation avec Transition pro pour une reconversion professionnelle.

Prévisionnel 2023 :

- Caces
- Renouvellement des Caces
- SST recyclage et initiaux
- Gestes et postures
- EPI et Guides file et Serres File

5) CGT-FO-CFDT : Masse salarial 2022. Y-a-t-il un reliquat du budget CSE à percevoir ?

Si oui, quelle est la date de versement ?

- En janvier 2022 voici ce qui a été versé pour le budget CSE de 2022 :

Fonctionnement : $3\,367\,756.85 \text{ (MS 2021)} * 0.20\% = 6735.51 \text{ €}$

ASC : $3\,367\,756.85 \text{ (MS 2021)} * 0.40\% = 13\,471.02 \text{ €}$

- Pour 2022, la masse salariale est de 3 925 621.78 euros :

Fonctionnement : $3\,925\,621.78 * 0.20\% = 7851.24 \text{ €}$

ASC : $3\,925\,621.78 * 0.40\% = 15\,702.48 \text{ €}$

- Reliquat de 2022 :

Fonctionnement : $7851.24 - 6735.51 = 1115.73 \text{ €}$

ASC : $15702.48 - 13\,471.02 = 2231.46 \text{ €}$

Le reliquat du budget fonctionnement de 2022 est de 1115.73 € et celui pour l'ASC est de 2231.46 €.

La date de versement est prévue en février 2023.

6) CGT-FO-CFDT : Quel est le montant budget CSE 2023 ?

Pour 2022, la masse salariale est de 3 925 621.78 euros :

Fonctionnement : $3\,925\,621.78 * 0.20\% = 7851.24\text{ €}$

ASC : $3\,925\,621.78 * 0.40\% = 15\,702.48\text{ €}$

Le montant total du budget du CSE pour 2023 est de 23 553.72 €

La date de versement est prévue en février 2023.

7) CGT-FO-CFDT : Pouvons-nous avoir accès à la BDESE ? (rnlvlt de l'accès à la BDESE)

Une adresse mail pour l'ensemble des élus est nécessaire pour donner accès à la BDESE. Le secrétaire se charge de créer une adresse mail et revient vers les élus une fois l'accès à la BDES activée.

8) CGT-FO-CFDT : Date des NAO.

La direction fera un retour dans les meilleurs délais.

9) FO : Nomination de Mr Delabroy Patrice en tant que titulaire FO CSE à la suite de la démission au CSE de Mr Facon Éric.

Patrice DELABROY à compter du 01 février 2023 remplacera en tant que membre élus titulaire et DS FO Mr FACON Éric.

10) FO-CGT : Quand le coffre-fort numérique sera-t-il effectif ? Sachant qu'il y a eu des impairs le mois de décembre (certains salariés n'ont toujours pas reçu leurs fiches de paies).

Comme cela a pu être dit lors de l'intervention de Florence en décembre et également inscrit sur la note d'information mise en affichage, le coffre-fort numérique prend effet à partir de la paie de janvier 2023.

Le mail d'activation sera envoyé au plus tard le 02 février 2023. Et les bulletins de salaire seront envoyés sur le coffre-fort chaque mois J+2 après le dernier jour ouvré du mois.

Concernant le délai qui a pu paraître long pour le bulletin de paie de décembre 2022 sous format papier, le cabinet comptable été fermé du 21/12/2022 au 02/01/2023, les bulletins ont donc été envoyés qu'à partir du 04 janvier 2023, le retard est dû à cela, mais les salariés ont bien reçu leurs bulletins de paie format papier pour décembre 2022.

11) CGT : Pour les salariés ayant refusés le coffre-fort numérique, à quelle date peuvent-ils venir récupérer leur fiche de paies ? Les fiches de paies des salariés seront-elles bien en sûretés ?

Oui les bulletins de paies seront bien en sûretés, ils seront envoyés sur un coffre-fort numérique, sécurisé et propre pour chacun des salariés.

Concernant les personnes ayant refusées le coffre-fort numérique, comme indiqué sur la note d'information les salariés pourront venir les chercher au bureau RH au même date des envois sur le coffre numérique, c'est à dire à J+2 après le dernier jour ouvré du mois.

12) FO : A quelle date sera effectuée la journée de solidarité ?

La journée de solidarité sera effectuée le lundi 29 mai 2023.

Les feuilles seront distribuées en temps et en heure aux équipes.

Pour rappel 3 modalités possible pour la journée de solidarité :

- Soit travaillé mais il n'y aura pas le paiement des 7 heures en jour férié
- Soit Congés Payés ou Congés d'ancienneté
- Soit RCN pour le personnel de nuit

13) FO : Quand les nouveaux scanners arriveront au TUL et en expédition ?

Les scanners seront mis en place, une fois les problèmes de réseau et de lecture des codes barre résolus.

14) FO - CFDT : Pouvons-nous mettre en place un système de compteurs d'heures dans les secteurs ayant la modulation du temps de travail ?

CFDT propose qu'à la place des CP posés par les salariés le samedi par manque de travail dans le secteur TCO/WEB, de mettre un système de compteur d'heure pour rattraper les heures.

La direction répond que cela n'est pas possible étant donné l'accord de modulation mis en place. De plus, le client demande obligatoirement à travailler le samedi. La direction essaie au mieux de mettre un minimum de salariés quand la charge de travail est en baisse. Elle rappelle également qu'il n'y a aucune imposition sur la prise de CP, les salariés sont libres de leur choix, du travail leur sera toujours trouvé.

15) CGT : Est-il normal qu'un salarié ayant fait une demande de CP plus d'une semaine à l'avance se voit se refusé la veille ?

La direction va faire un rappel aux chefs d'équipe et responsable d'exploitation sur ce sujet.

Effectivement, le salarié doit avoir une réponse de l'acceptation ou de refus des congés payés dans les meilleurs délais, surtout quand il est posé une semaine à l'avance.

16) CGT : Pourquoi des justificatifs sont demandés à certains salariés sur leur prise de congé ?

La direction a expliqué aux élus, que pour la prise de congés payés sur le samedi, lorsque l'équipe est réduite au maximum (une équipe de 10 personnes pour exemple), il est difficile d'accorder les CP pour les salariés voulant poser le même jour (samedi), de ce fait, il se peut qu'il soit demandé, s'il y a un caractère d'urgence (RDV médicaux pour exemple) afin que le salarié puisse bénéficier de son CP en priorité.

Bien évidemment, la direction fait cela pour arranger les salariés et assurer la continuité du travail sur le samedi, mais en aucun cas, le salarié n'est obligé de justifier sa prise de congés payés.

17) FO : Beaucoup de mal de dos nous sont remontés au niveau des chaises en injection, ilot 2, ainsi que les repose-pieds, peut-on trouver une solution ?

FO stipule que les assises ne sont pas confortables.

La direction a fait le tour, a remarquée qu'effectivement il y a des assises qui été détériorées, elles vont être changées et sont prévues dans le prochain budget.

18) FO : Peut-on changer les tuyaux de remplissage des chariots défectueux ?

La direction réalise des devis. Elle est en relation avec le responsable du parc des chariots sur ce sujet.

19) FO : Les éclairages en réception concernant les conteneurs sont-ils tous fonctionnels ?

Oui, l'éclairage fonctionne, la direction met en place des solutions pour apporter un meilleur éclairage aux salariés qui sont dans les conteneurs. De plus, la mise en place d'un éclairage sur un bras amovible est en test, afin d'apporter plus de lumière dans les conteneurs.

Si le test est concluant, ils seront utilisés sur l'ensemble des quais utilisés par la réception et l'expédition.

20) CFDT : Pourquoi éteint-on le chauffage en salle de pause ?

La direction éteint le chauffage quand il n'y a personne dans la salle de pause, pour diminuer la consommation d'énergie.

Il est important de bien éteindre le chauffage lorsque les salariés quittent la salle de pause, même principe pour la lumière.

De plus, la direction a également informé auparavant, que l'estimation des factures d'électricité, vont être multiplié par 4 en 2023.

21) CFDT-FO : Serait-il possible de réparer les grilles en cellule R ? Caillebotis qui tombent.

La réparation est en cours. Les caillebotis seront réparés et/ou remplacés.

22) CFDT : Serait-il possible d'avoir un poste de communication en cellule R en cas de problème ?

Non, pas d'utilité. Les chefs d'équipe sont sur la zone de travail et sont équipés de téléphone sans fil, en cas de problème il faut l'avertir.

23) CGT : Les problèmes concernant les colis Lunel ne sont toujours pas résolus, quand vont-ils prendre nos remarques en compte ?

Nos remarques sont prises en compte, la direction a de nouveau fait un rappel auprès du responsable de Lunel sur le respect du poids des colis envoyés.

Elle va également informer le client sur ce problème.

24) CGT-FO : Peut-on revoir le chemin de préparation en grosse puériculture ?

La direction a pris le point et voir ce qu'il est possible de faire.

25) CGT : Pouvons-nous parler des procédures à suivre lors d'un accident de travail ?

Procédure pour un accident du travail :

- Alerter un SST + le chef d'équipe
- Protéger la victime + faire les premiers soins
- Contacter si nécessaire les secours (Doit être fait par le SST qui prends en charge)

- Attendre les secours avec la victime ou attendre la personne avec la victime la personne qui vient la rechercher
- Prévenir l'accueil de l'arrivée des secours (si les secours sont prévenus)
- Le chef d'équipe envoie un mail, au service RH, Grégory DELASSUS, le REX et Yohan pour avertir de ce qui s'est passé
- Faire signer une attestation de décharge qui signifie que la victime quitte l'établissement (sauf si départ avec les secours) + Le SST doit réaliser le compte rendu à chaud et le donner au service RH

26) FO : Peut-on faire travailler les personnes âgées sur 5 jours ?

La demande précise des syndicats est que les salariés ayant par exemple au minimum 55 ans, ne travaillent plus le samedi pour avoir leur 2 jours de repos consécutifs (samedi dimanche).

Avant d'avoir des précisions sur cette question, la direction rappelle que l'ensemble des salariés travaillent déjà sur 5 jours. Il y a que les services sous modulation qui peuvent être amenés à travailler 6 jours semaines sur 12 semaines par an et 4 jours semaines sur 12 semaines par an, prévu par l'accord de modulation, de Mars N à Février N+1.

A ce jour, la direction, ne donne pas de suite favorable à cette demande.

27) Participation du CSE à hauteur de 50€ pour chaque nouveau-né.

Une commande de 3 cartes cadeaux d'une valeur totale de 150 € sera bientôt effectuée pour les futurs parents.

28) Participation du CSE à hauteur de 150 € pour départ en retraite.

Le CSE a participé pour l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 150€ pour un départ en retraite en date du 01/02/2023.

29) Participation du CSE pour l'achat de deux coffret Wonderbox d'une valeur de 200 € au total.

Le CSE va organiser un tirage au sort en vue de la ST valentin, 2 coffrets Wonderbox d'une valeur de 100 € chacun sera à gagner.

30) Quand le planning de modulation de 2023-2024 sera donné aux équipes ?

Le planning de modulation sera donné quand il sera validé par le client au moment de la validation du budget. La direction présentera le planning au CSE dès qu'elle l'aura.

Melvin LORION

Secrétaire du CSE



Gregory DELASSUS

Président du CSE

